

# **FORCE OUVRIERE**

## **SYNDICAT DES COMMUNAUX**

### **D'AULNAY SOUS BOIS**

## **LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE**

### **D'AULNAY SOUS BOIS**

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière réunion téléphonique qui a eu lieu entre les partenaires sociaux et la Direction générale le 2 avril 2020, Monsieur Vigour nous a annoncé que les agents qui avaient posé leurs congés pendant la période de confinement ne pourraient pas les annuler, si ceux-ci avaient été validés.

Force Ouvrière relève que cette mesure va créer une différence de traitement entre les agents qui ont déposé des congés, avant cette crise, pendant la période de confinement et les agents qui n'avaient posé aucun congé durant cette période.

La raison invoquée par Monsieur Vigour est la suivante : « Vous comprendrez bien que si tous les agents posent leurs congés en même temps cela va désorganiser les services. »

Entre temps, Une note de service signée par Monsieur Palomo est sortie confirmant le refus de la Municipalité d'annuler les congés validés.

Cela serait exact s'il n'existait pas un dispositif appelé « Compte Épargne Temps » par exemple.

Nous pensons aussi que des mesures de planification, d'étalement des congés 2020 sur l'année 2021 pourraient aussi empêcher une désorganisation des services sans pénaliser les employés.

Monsieur le Maire, notre position est claire, nous demandons que tous les agents de la ville soient considérés en activité et qu'ils ne perdent aucun congé, salaire ARTT ou heure de travail.

D'ailleurs que vont devenir les jours de congés 2019 qui auraient été reportés exceptionnellement en 2020 ? Nous demandons que ces jours de congés soient automatiquement mis sur un Compte Épargne Temps.

Force Ouvrière refuse quelque perte que ce soit, comme le laissait entendre votre courrier du 17 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

## **NOUS NE LÂCHERONS RIEN!!!**